
Les rapports du catholicisme et de la démocratie

Sur un document du Magistère romain

Le Vatican¹ a publié à la fin² de l'an 2002 un document, qualifié de « Note Doctrinale » qui analyse certains points concernant « *l'engagement et le comportement des catholiques ...appelés à participer à la vie publique et politique dans les sociétés démocratiques* ».

Le document présente cinq parties de volumes inégaux³. Le style en est touffu et il n'est manifestement pas relayé par la presse qui n'a pas dû le comprendre ou qui a considéré que le public ne pouvait pas le comprendre.

Le document commence par une déclaration qui semble considérer que la politique est une affaire de démocratie et se termine par la référence à un certain « Roi de l'Univers ». Le début et la fin du document nous semble donc particulièrement « décalés ».

L'Italie, pays dans lequel le document du Vatican a été publié est une démocratie dont le dernier roi⁴ s'est enfui juste avant de subir une exécution terminale. La France, pays dans lequel le document est présentement commenté est une démocratie dont le dernier roi⁵ s'est lui aussi enfui pour les mêmes raisons. Et pourtant, ces deux rois partageaient la caractéristique commune d'être athées.

La démocratie française est un régime dans lequel les religieux catholiques ont été pourchassés périodiquement depuis deux siècles. Ils ont payé un très lourd tribut de morts

¹ Congrégation pour la Doctrine de la Foi, sous les signatures des Cardinaux Ratzinger et Bertone.

² 24 novembre 2002

³ I Un enseignement constant - II Quelques points clés dans le débat culturel et politique actuel – III Principes de la doctrine catholique sur la laïcité et le pluralisme – IV Considérations sur des aspects particuliers – V Conclusion.

⁴ Victor-Emmanuel de Savoie.

⁵ Louis-Philippe, dont le père a voté la mort de Louis XVI, et le frère, Charolais, emmené très jeune par Mme de Genlis au spectacle que la Convention donnait d'un procès Capet, s'était écrié dans sa ferveur démocrate : « Il nie, le porc ! »

durant la prétendue Première guerre mondiale⁶. Les laïcs qui revendiquent leur confession catholique sont très régulièrement évincés des métiers qui ont un quelconque rapport avec la politique au sens le plus étendu. Pour finir, depuis vingt ans s'est imposée une conception de la vieille laïcité de la fin du XIX^e siècle qui, bien qu'elle soit moins agressive, affirme que « la religion est essentiellement limitée au domaine privé. » Ce point de vue est régulièrement affirmé tant par les hommes politiques au pouvoir⁷ que par les hommes politiques de la prétendue opposition⁸.

On peut donc symétriquement se poser deux questions :

- 1 – Le contenu de la Note Doctrinale a-t-il été compilé par un rédacteur complètement sourd et aveugle au monde extérieur aux murs du Vatican ?
- 2 – Le rédacteur de la Note Doctrinale ne prévient-il pas plutôt les catholiques d'une persécution terrible ?

1 – Le contenu de la Note Doctrinale

Les principaux points abordés par la Note Doctrinale sont les suivants :

1. la dénonciation du « relativisme culturel » et de ses thèmes attachés que sont le « pluralisme éthique », l' « autonomie des choix moraux » ;

Le relativisme, selon la Note Doctrinale, consiste à faire appel à la tolérance pour que l'ensemble des choix moraux soit pris en compte de façon égal. Pour commenter cette condamnation, on peut dire que le Vatican reprend la condamnation de l'adage selon lequel « la loi doit s'adapter aux usages sociaux ».

On note la révérence excessive du Vatican à l'égard du « législateur » coupable, qui selon le document « se montre indulgent uniquement envers certaines orientations culturelles ou

⁶ On se reportera à l'article « Première Guerre Mondiale » de l'encyclopédie Quid de 1999, dans lequel il est constaté que, bien que généralement non combattants, les religieux et séminaristes pour la plupart brancardiers, présentent un taux de mortalité deux fois plus élevé que la moyenne nationale des poilus. Bien entendu, personne n'a recherché pourquoi.

⁷ Le député Myard de la majorité présidentielle, ce dernier jeudi 14 février 2003 sur les ondes d'une radio privée.

⁸ Le député Glavany du Parti Socialiste, ce dernier dernièrement le jeudi 21 février 2003 lors d'une émission de débat à la radio du Cardinal-Archevêque de Paris.

morales transitoires » et « en faisant fi des principes de l'éthique naturelle ». Nous ne commenterons pas plus le commentaire pour abrégé la discussion sans fin du caractère mythologique du « Législateur » dans la structure démocratique. Plus cursivement, on peut regretter que le Vatican trouve opportun de condamner explicitement les électeurs en corps et de juger « indulgent » le législateur. Il eut été plus réaliste de trouver faibles les électeurs se soumettant au « relativisme » et coupable le législateur qui profite de cette faiblesse.

Bien entendu, la Note Doctrinale vise à nouveau les déviances redoutables des législations de la structure démocratique concernant les manipulations génétiques, l'avortement, les mariages républicains, et la contraception et l'euthanasie.

2. l'affirmation du « caractère central de la personne » comme nécessité de la structure démocratique ;

La personne humaine est évidemment au cœur des conceptions juive et chrétienne⁹, à cause du mode de création de l'homme, image de Dieu.

Malheureusement, le document du Vatican agit comme s'il existait une réelle coopération, une participation efficace depuis toujours entre la structure démocratique et l'Eglise. Le Vatican veut ignorer que la structure démocratique se fonde sur une destruction de l'Ancien Régime, dans lequel l'Eglise coopérait et participait.

Plus encore, la Note Doctrinale est rédigée comme si son auteur ignorait que la Révolution de 1789 fonde la structure démocratique dans le monde entier, bien plus que la Carta Magna des anglais ou que la Déclaration d'Indépendance de 1776 des Etats-Unis,

Or, ce que nous savons de l'idéologie qui préside à la structure démocratique est qu'elle pose comme postulat, non pas le concept de la personne humaine comme cœur de la réalité sociale, mais l'affirmation de la pré-existence de forces agglutinantes d'individus indistincts par les mécanismes polaires de haine et d'intérêt. C'est la raison pour laquelle le système

⁹ L'Islamisme se fonde sur une autre anthropologie. N'est un homme que celui qui se soumet à Allah et lui rend le culte des cinq piliers de l'Islam. Ce n'est pas aussi exigeant qu'on veut bien le croire hors de l'Islam. C'est surtout la parfaite attitude de l'homme soumis à la structure démocratique. Les philosophes allemands de l'Aufklärung, depuis Kant et Hegel, en passant par Goethe et Schiller, Nietzsche et Marx, ont admiré profondément l'Islam.

Le bouddhisme est encore plus loin de l'affirmation catholique. Pour lui, l'homme est un élément du Cosmos qui doit échapper à l'enfer de la réincarnation par l'abandon de toutes les valeurs de ce monde pour parvenir à la félicité du Nirvanah. Le bouddhisme est très utile pour assurer la domination de la structure démocratique sur les individus qui auraient une velléité d'un « ailleurs ». Ceci a été parfaitement compris par la démocratie américaine qui, dans ses universités, a réalisé une véritable promotion des spiritualités associées au bouddhisme, notamment dans le mouvement hippie des années 60, base du mouvement généralisé de la drogue.

social de la structure démocratique est égalitaire. Aucun individu ne se distinguant de son voisin, chacun bénéficie des mêmes droits. Quant à la liberté, elle est l'expression que rien ne doit gêner le jeu des forces agglutinantes et la fraternité est simplement l'état stable dans lequel se trouve la structure démocratique quand elle a éliminé les individus déviants.

Il y a donc incompréhension entre l'affirmation de l'Eglise, ici rappelée légitimement par la Note Doctrinale, et l'affirmation de la triade de la Révolution fondatrice de la structure démocratique¹⁰.

3. l'interdiction pour un catholique de considérer une « exigence éthique fondamentale » comme une simple « valeur confessionnelle » ;

La Note Doctrinale remarque que de nombreux catholiques, électeurs ou hommes politiques, croient commodément que la doctrine catholique serait du « simple domaine confessionnel. » Il en résulte chez ces personnes, la croyance que les exigences éthiques fondamentales comme le respect de la vie de l'homme dès sa conception et jusqu'à sa mort naturelle, la réservation du lien du mariage à deux personnes de sexes différents, la règle de la chasteté conjugale avec le renoncement aux méthodes de contraception, seraient de la sphère privée et qu'un catholique « responsable » se devrait de soutenir ce qui est la norme publique, à savoir la prétention à un droit à l'avortement, à l'euthanasie, à des contrats d'unions homosexuelles ou républicaines, ou encore de choisir librement ses partenaires sexuels.

Or, l'idée que la religion serait du domaine privé, n'ayant aucun droit d'expression dans la sphère publique est une erreur gravement opposée à la doctrine catholique, erreur qui place le catholique qui s'y soumet dans un état de séparation d'avec l'Eglise.

Tout au contraire, en ces matières comme en bien d'autres, le catholique responsable doit lutter pour contribuer à faire disparaître les usages sociaux pervers et criminels, non pas

¹⁰ On ne peut ignorer le fait que des démocraties contemporaines, aussi importantes que la démocratie américaine, ne se reconnaissent pas dans la triade de la Révolution française, ou au moins, si elles ne lui sont pas opposées, ne s'expriment pas sur elles-mêmes dans le même point de vue. Particulièrement, la Révolution de 1793 qui a fondée la Commune de Paris de 1871, va se retrouver à la source de la Révolution russe de 1917 et dans les révolutions asiatiques, leurs hommes forts comme Mao et Ho ayant été formé par l'Université révolutionnaire de Paris, qui s'appelle la Sorbonne. Aussi, on ne devrait pas généraliser au niveau mondial notre commentaire sur la structure démocratique. Ce qui explique que notre critique de la Note Doctrinale échouerait complètement si elle visait à la convaincre de contre-sens idéologique et historique. Au contraire, la Note Doctrinale reflète sûrement une analyse adaptée à l'ensemble du monde et pas seulement à notre vue franco-française.

Mais nous maintenons ce point de vue, parce qu'il est explicatif des menées partout dans le monde des éléments prétendument « progressistes » de la structure démocratique que vise la Note Doctrinale.

simplement parce qu'il ne peut laisser se commettre un attentat contre la doctrine catholique dont il sait bien qu'elle ne régit pas la sphère publique, mais parce que, en conscience, le catholique perçoit que la doctrine catholique, telle que la définit la Note Doctrinale, remonte rationnellement à une loi naturelle que la raison de tout un chacun, même non catholique¹¹, peut percevoir par exemple par les catastrophes humaines et sociales auxquelles ces erreurs gravissimes conduisent les sociétés humaines et leurs membres.

4. le principe de laïcité ne permet pas d'évacuer la doctrine catholique pour raison de « confessionnalisme » ;

La Note Doctrinale vise ici l'attitude de catholiques qui excipent du prétendu principe de « laïcité » pour évacuer les exigences de la doctrine catholique.

Assez bizarrement, la Note Doctrinale commence par protester que l'Eglise ne veut pas prétendre à la subordination de la sphère politique à la loi de l'Eglise alors que c'est très loin d'être l'objet du débat.

Ici, la Note Doctrinale affirme que la sphère politique reste autonome de la loi de l'Eglise, mais pas les catholiques¹². La Note Doctrinale est parfaitement consciente des difficultés rencontrées par sa position traditionnelle¹³.

On remarque que cette position de la Note Doctrinale ne va pas sans soulever des difficultés d'ordre juridique avec l'article 25¹⁴ ou avec l'article 35 de la loi de 1905¹⁵. Il serait en France

¹¹ Sur les valeurs éthiques fondamentales, on peut constater que sauf variations liées aux manipulations d'opinions dont elles sont victimes, la plupart des religions partagent le même point de vue. Plus encore, les débats lors des discussions des projets de lois qui portent atteinte aux valeurs éthiques fondamentales, montrent des clivages dépassant l'appartenance confessionnelle ou religieuse.

Ainsi, la fondation en droit civil de la participation de l'Eglise exprimant la doctrine catholique quand elle se réfère à la loi naturelle est-elle parfaitement licite et l'expression de cette doctrine ne peut pas être réduite à la sphère privée.

¹² « Par son intervention dans ce domaine, le Magistère de l'Eglise n'entend pas exercer un pouvoir politique ni supprimer la liberté d'opinion des catholiques sur des questions contingentes. ... L'enseignement social de l'Eglise ... établit assurément un devoir moral de cohérence pour les fidèles laïcs, ... »

¹³ « Les personnes qui, au nom du respect de la conscience individuelle, voudraient voir dans le devoir moral qu'ont les chrétiens d'être en harmonie avec leur conscience un élément pour les disqualifier politiquement, leur refusant le droit d'agi en politique conformément à leurs convictions sur le bien commun, tomberaient dans une forme de laïcisme intolérant. »

¹⁴

Article 26

Il est interdit de tenir des réunions politiques dans les locaux servant habituellement à l'exercice d'un culte.

¹⁵

impossible de commenter dans un lieu de culte les données de la Note Doctrinale. Bien sûr, le Cardinal Ratzinger n'est pas un ministre du Culte soumis à l'autorité de la loi de 1905, mais, un prêtre français dans une église en France serait sûrement en contravention avec la loi s'il laissait seulement traîner sur la table de presse un article comme celui-ci.

Il faut donc que l'on comprenne bien que la question de la tolérance de l'expression de la doctrine catholique est, en France, soumise à des limitations particulières.

5. la dénonciation de la perversion de « certains » médias et organisations d'inspiration catholique ;

Reconnaissant une évolution dans les éléments socio-politiques, la Note Doctrinale souligne selon une formulation un peu délicate les fins dernières du christianisme. Pas d'espoir purement terrestre, mais tension chrétienne vers la vie éternelle¹⁶.

Or, la longue trahison qui date de la fin de la seconde guerre mondiale entre les groupes de presse et les associations de laïcs catholiques engagés dans la vie politique sous le label peu méfiant du catholicisme a entraîné une confusion terrible entre les fins dernières et le grand soir du marxisme à la Jaurès que subissent encore de très nombreux acteurs de la vie politique et sociale de la nébuleuse catholique.

Par exemple, telle revue des Jésuites est pratiquement entièrement entre les mains d'un groupe trotskiste animé par un jacobin imbécile, Daniel Linperg.

Il faudra bien que, un jour ou l'autre, le Magistère romain découvre ce que des écrivains dès les années 60 ont dénoncé sans parvenir à se faire entendre, à savoir que des groupes athées ont investi des secteurs entiers de l'animation sociale et culturelle catholique quand ce n'est pas des postes ecclésiastiques. Quand il aura découvert et admis le fait, le Magistère

Article 35

Si un discours prononcé ou un écrit affiché ou distribué publiquement dans les lieux où s'exerce le culte, contient une provocation directe à résister à l'exécution des lois ou aux actes légaux de l'autorité publique, ou s'il tend à soulever ou à armer une partie des citoyens contre les autres, le ministre du culte qui s'en sera rendu coupable sera puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, sans préjudice des peines de la complicité, dans le cas où la provocation aurait été suivie d'une sédition, révolte ou guerre civile.

¹⁶ Le passage de la Note Doctrinale est excellent, même si l'on a regretté une forme un peu difficile :
« A cet égard, il faut rejeter les positions politiques et les comportements qui s'inspirent d'une vision utopique qui, transformant la tradition de la foi biblique en une espèce de prophétisme sans Dieu, manipule le message religieux, en dirigeant la conscience vers un espoir purement terrestre, qui annule ou réduit la tension chrétienne vers la vie éternelle. »

aura encore la besogne difficile de se livrer à une épuration radicale. En commençant par poursuivre et dénoncer les usages abusifs du label de catholicité.

6. la dénonciation de l'idée que la liberté religieuse serait fondée sur une égalité entre les religions.

Dans cette lancée finale, il est clair que conscient de la mauvaise réception de la déclaration Domine Iesu, le Vatican veut souligner ici que sa position est intransigeante : le catholicisme est la vérité de la foi et l'Eglise, par le Magistère romain est le détenteur des clés de la foi.

La doctrine catholique, si elle admet un dialogue entre les religions, rejette la thèse selon laquelle la liberté de conscience et particulièrement, la liberté religieuse fonderait l'idée que toutes les religions se valent. L'affirmation catholique de la liberté religieuse est en « parfaite syntonie » avec la condamnation de l'indifférentisme et du relativisme religieux.

2 – Quelques notations anormales

Première notation anormale :

La Note du Vatican commence par faire mémoire des hommes politiques honorés par l'Eglise justement pour leur engagement. L'exemple du Saint qui vient dans la Note Doctrinale est celui d'un homme¹⁷ décapité pour s'être opposé à des menées anticléricales du pouvoir politique.

Comme exemple de participation enthousiasmante des catholiques à la vie politique, on peut penser qu'il y a mieux.

Seconde notation anormale :

La Note Doctrinale comporte plusieurs formes grammaticales bizarres. Dans la première partie de la Note, il est écrit :

¹⁷ Saint Thomas More, Chancelier de Henri VIII d'Angleterre.

« Les sociétés démocratiques actuelles, dans lesquelles, à juste titre, tous sont appelés à participer à la gestion des affaires publiques ... »

Une première lecture rapide incline le lecteur à penser qu'il s'agit d'une déclaration de soutien de l'Eglise au régime républicain de forme « démocratie populaire ». C'est de toute façon conforme au discours de l'Eglise de ces vingt dernières années.

Mais le « à juste titre » n'est pas la bonne locution dans le langage du Vatican. Il aurait dû être écrit « légitimement » et « tous » n'est pas non plus le bon terme. Il aurait fallu que ce soit « le peuple » pour que le soutien du Vatican porte bien sur la démocratie populaire.

Il y a plus étrange. A la fin du paragraphe qui porte cette déclaration, on trouve le texte : *« Dans un système politique démocratique, la vie ne pourrait se dérouler de manière profitable sans un engagement actif, responsable et généreux de tous. »*

A nouveau, la référence au « tous » insiste sur le problème que soulève la Note Doctrinale.

Ce sens éclate à la phrase suivante :

« Encore que cela implique « une grande diversité et complémentarité de formes, de niveaux, de tâches et de responsabilités [6]¹⁸ » ».

Y aurait-il un problème dans le meilleur des mondes ? Dans le « peuple » de la démocratie, il n'y a plus le « tous ».

3 – Demain, l'Eglise et la structure démocratique

On peut trouver que la Note Doctrinale, adressée aux catholiques pour leur rappeler leurs devoirs, est plutôt destinée aux pouvoirs publics pour leur signifier les droits de l'Eglise.

¹⁸ La note [6] réfère à la citation que la Note Doctrinale fait ici de l'Exhortation apostolique post-synodale *Christifideles laici* de Jean-Paul II (30 décembre 1998).

Dans le même temps, la désaffection des électeurs de la plupart des élections dans tous les Etats de la société démocratique est un véritable danger pour l'Eglise de l'ouverture au monde parce que cette désaffection indique aussi un repli des catholiques du vote, qui renforce la perte d'influence de l'Eglise, la rendant moins forte dans le débat démocratique pour faire entendre sa voix¹⁹.

Quelque en soit l'adresse ou la destination, la Note doit retentir dans la conscience de l'électeur catholique.

De fait, il n'est sûrement pas dans les buts de l'Eglise que les « autres » votent aux élections démocratiques. On peut même rêver, si tous se retirent des élections et si les catholiques, obéissant au rappel de leurs devoirs civiques bien compris²⁰, se remettent en masse à voter

Plusieurs éléments de la Note Doctrinale sont aussi précieux pour indiquer une évolution de la coopération de l'Eglise catholique avec la structure démocratique dans une confrontation plus « vigoureuse ».

Dans la sphère religieuse, on remarque la dénonciation par la Note Doctrinale d'organes « d'inspiration » catholique, la condamnation des hommes politiques dont le catholicisme s'accommode du laïcisme erroné imposé par les sociétés de pensée et le rappel que l'affirmation de l'Eglise catholique de la liberté religieuse en tant que droit de l'homme n'emporte pas la reconnaissance par l'Eglise catholique de l'égalité des religions.

Si on retient l'esprit de la Note Doctrinale, on peut donc constater que l'Eglise catholique pourrait prochainement évaluer que l'utilisation de sa marque se trouve dans bien des cas en situation de ... contrefaçon.

On peut donc rêver.

¹⁹ Après Staline ironisant sur les blindés du Vatican, ce pourrait être Chirac : « Le Vatican ? Combien d'électeurs ? ».

²⁰ La Note doctrinale dit « En accomplissant leurs devoirs civils normaux, « guidés par leur conscience chrétienne » [7] selon les valeurs conformes à cette conscience, ... » et la référence [7] est une citation de Gaudium et Spes.

Cependant, il y aura du chemin. Particulièrement, trois acteurs sociaux ecclésiastiques devraient subir des enquêtes approfondies. Ce sont :

- les évêchés nationaux et particulièrement les évêchés qui servent dans les évêchés²¹ ;
- les organisations d'enseignement catholique, que ce soit les catéchismes paroissiaux dont la bonne volonté n'a d'égal que leur promotion de l'incroyance ou les institutions d'enseignement catholique majoritairement alignés sur les errances les plus outrées de l'enseignement athée public ;
- les médias prétendus catholiques qui pratiquent une désinformation résolue sur l'enseignement de l'Eglise et empêchent l'expression d'une information et d'une culture authentiquement catholiques.

Particulièrement, un signe bienvenu de lien ecclésiastique serait que les sites des évêchés nationaux ne soient plus accessibles directement, mais seulement depuis le site du Vatican. Le site des évêques de France se consulte sans visible référence au Saint-Siège. Seul un lien dans une icône de 1,5 cm par 0,4 cm en première page de ce site permet d'atteindre la page d'accueil du Vatican.

Dans la sphère politique, la formation d'hommes politiques catholiques va sûrement être d'une importance capitale. Les prises de position de type fasciste de la plupart des évêques à l'occasion des élections présidentielles de 2002 indique assez que ce ne sera pas dans cette population ecclésiastique qu'une action positive en matière de formation politique sera possible.

On peut s'attendre à une raréfaction supplémentaire des rangs catholiques. En effet, la reprise en mains des institutions catholiques par le Magistère Romain obligerait certains infiltrés à se démasquer. Certains « pied-tendres » vont se sentir contraints de quitter « une-église-qui-ne-répond-plus-aux-attentes-de-démocratie ».

Enfin, les ecclésiastiques vont subir une surveillance accrue de la part des organes de la répression laïque. Les poursuites médico-judiciaires contre des déviances sexuelles

²¹ Par exemple, les déclarations publiques de plusieurs évêques contre les documents officiels de l'Eglise comme récemment sur la Déclaration *Domine Iesu* ou contre des décisions vaticanes sur l'évêque Gaillot n'ont été suivies d'aucune sanction, ni dénégation.

d'ecclésiastiques, même si elles n'étaient pas systématiquement injustes, ont été tellement orchestrées, au moins dans leur simultanéité, que l'on s'interroge sur cet assaut de la part des sociétés démocratiques contre une organisation qui, en moyenne en France, est plutôt de gauche. D'autant plus que, comme une réplique, la même vague de « moralisme » a assailli peu après les enseignants de l'école publique. Et puis, depuis un an, silence radio sur la question.

Calme avant la tempête ?

Philippe BRINDET

23 février 2003
